

## Communication à destination des coordinations ATL

### Mise à jour des consignes de transmission de l'état des lieux et de l'analyse des besoins auprès de l'OEJAJ - décembre 2023

#### Contexte

L'ONE développe depuis plusieurs années le portail pro.one.be. Pour l'accueil temps libre, il sert d'interface avec les opérateurs agréés/reconnus des trois secteurs (accueil extrascolaire, centres de vacances et écoles de devoirs) et avec les coordinations ATL.

Avec le temps, les fonctionnalités du portail se développent. Introduire une demande de subventions, les horaires des accueils extrascolaires, l'identité et les qualifications des encadrant.e.s, les PV de réunions de CCA, ... : de plus en plus de démarches envers l'ONE s'effectuent sur ce portail.

Suites à ces derniers développements, l'OEJAJ et l'ONE ont pu relever que bon nombre d'informations demandées dans l'état des lieux concernant les opérateurs ATL agréés et subventionnés par l'ONE étaient maintenant disponibles sur le portail pro.one.be, dans un format qui permettra l'exploitation de ces données. Il n'est donc désormais plus utile que les coordinations ATL réencodent ce type d'informations dans le formulaire de l'OEJAJ.

A propos des données récoltées liées aux opérateurs ATL actifs en dehors du cadre de l'agrément/reconnaissance ONE, l'OEJAJ et l'ONE réfléchissent à la manière d'accéder à certaines informations via des sources authentiques de données (portail d'open data de la FWB, collaboration avec les administrations de la culture, du sport, etc.). La réflexion se poursuit : il est possible à l'avenir que les coordinations ATL soient sollicitées pour rendre compte d'une partie de l'offre de l'accueil sur leur territoire (pour l'offre qui n'est pas connue de l'ONE et de l'OEJAJ).

Dans une visée de simplification administrative, l'OEJAJ et l'ONE estiment que l'encodage de données par les coordinations ATL peut être désormais limité à la partie concernant l'analyse des besoins : l'outil (en ligne)<sup>1</sup> de transmission des données à l'Observatoire reste identique, mais le formulaire à compléter a été revu afin de ne conserver que la partie qui était consacrée à l'analyse des besoins.

#### Que devient la démarche de l'état des lieux ?

Cette démarche subsiste : l'idée reste bien d'aller à la rencontre des opérateurs ATL au sens large pour réaliser une « photographie » de l'offre d'accueil, sous ses différents aspects (types d'activités, lieux, tranches d'âge concernées, tarifs, inclusion d'enfants à besoins spécifiques, qualité de l'accueil, etc.) car cela fait partie intégrante du rôle de la coordination ATL.

---

<sup>1</sup> <https://www.transversal.cfwb.be/eforms/portal/>

Pour construire le programme CLE, il est essentiel de s'appuyer sur un diagnostic fiable en termes d'offre d'accueil, quantitativement et qualitativement. Ce diagnostic « global » doit d'ailleurs être répercuté en partie dans l'analyse des besoins transmis à l'OEJAJ.

La différence essentielle à partir de décembre 2023 réside dans le fait qu'il ne faudra désormais plus encoder les résultats pour la partie relative à « l'état des lieux » sur le formulaire de l'OEJAJ. Il s'agit donc de réaliser l'état des lieux qui vous soit le plus utile possible dans le cadre de votre travail de terrain, de la réalisation d'un diagnostic et de la rédaction du programme CLE.

A retenir !

- 1) Le principe de l'état des lieux subsiste. **Mais cette partie des informations ne doit plus être transmise à l'OEJAJ dans un format imposé.**
- 2) Les résultats de l'analyse des besoins doivent toujours être transmis à l'Observatoire via le même outil (en ligne) que les années précédentes. (formulaire actualisé).
- 3) Toutes les informations pratiques seront reprises sur le site de l'Observatoire au plus tard le jeudi 21 décembre : <https://oejaj.cfwb.be/outils-coordinations-atl/>

Pour l'ONE (direction ATL : Annick Cognaux) et pour l'OEJAJ (coordinatrice : Anne-Marie Dieu).